

Toulouse, le 29 octobre 2024

Décision prise par le Président de Réseau31

n°DP405

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31 et notamment l'article 13-2 ;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical ;

Vu l'arrêté n° A20231211-66 portant abrogation de l'arrêté n° A20220601-76 et délégation de fonction à Monsieur Rémi RAMOND ;

Considérant le point A4-2 de la délégation de compétences au Président ;

Considérant le marché n°066A2021 relatif à l'entretien, la réparation, la maintenance et la fourniture de divers matériels électromécaniques et pièces détachées – Lot 5 : remplacement, fourniture de groupes électropompes volumétriques à rotor excentré, et pièces détachées, notifié le 18 juillet 2021, à l'entreprise SEEPEX ;

Considérant la nécessité d'acter des adaptations administratives ;

décide

Article unique : d'approuver l'avenant n°1 au marché n° 066A2021 ayant pour objet d'acter des adaptations administratives, soit le changement de SIRET et de RIB du titulaire du marché, suite à son déménagement.



Rémi RAMOND

Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président